

Décision d'admission

Examen professionnel de spécialiste en ressources humaines 2012

Coordonnées de la candidate / du candidat

Nom, Prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, Lieu

Tel. (pendant les heures de bureau)

E-Mail

Preuves d'admission

Je remplis les conditions selon l'art. 3.3 du règlement des examens.

*Cochez ce qui convient**

Est admis-e à l'examen professionnel celui ou celle qui

Ö* a) présente l'attestation d'avoir réussi l'examen de certificat dans les cinq ans qui précèdent la date de l'examen professionnel

et

Ö* b) possède quatre ans d'expérience professionnelle après obtention du certificat fédéral de capacité ou une formation et une pratique équivalentes, dont deux ans de pratique qualifiée prouvée dans le domaine des RH

Ou, pour qui ne remplit pas les conditions sous b),

Ö* c) possède au moins huit ans d'expérience professionnelle, dont quatre au moins de pratique qualifiée dans le domaine du personnel.

Important :

Votre demande ne sera traitée que lorsque vous vous serez acquité/e de la contribution de CHF 70.-. Veuillez, svp, joindre à votre dossier, la confirmation de paiement, BVR, ou justificatif de paiement online.

N° CCP 87-759862-8, Association faîtière pour les examens supérieurs dans le domaine du personnel, Case postale 1853, 8027 Zürich

Annexes

- Attestation de réussite du certificat
- Certificats de travail / certificats de travail intermédiaires / description de fonction / cahier des charges
- Copie des CFC/brevet/diplôme, etc... selon art. 3.3 du règlement des examens

Signature : _____

Date : _____

Les directives et le règlement des examens se trouvent sur notre site : www.examen.ch

Activité professionnelle

Activité professionnelle après CFC ou équivalent, selon art. 3.3 du règlement des examens

Employeur	Activité	de (MMJJ)	à (MMJJ)	Mois

Pratique dans la gestion de personnel par exemple conseil en personnel (sont réputées activités pratiques les fonctions dont les tâches principales ont rapport à la formation et au personnel, travaux administratifs compris, respectivement le conseil en personnel)

Employeur	Activité	Nombre d'employés ^Ö	de (MMJJ)	à (MMJJ)	en % •	Mois

^Ö Nombre d'employés dont vous êtes responsable

- A ne remplir que si vos activités dans la formation et la gestion du personnel respectivement le conseil en personnel, ne représentent qu'un pourcentage de vos occupations